

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| O Réclamation | : contact@mupras.com |
| O Prise en charge | : pec@mupras.com |
| O Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 958 Société : 192240

Actif Pensionné(e) Autre : R.A.F.I.D Abdellader

Nom & Prénom : R.A.F.I.D Abdellader

Date de naissance : 30/06/1942

Adresse : 191 Bd. Ghandi - Casablanca

Tél. : 0676135577 Total des frais engagés : 745,60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / / Nom et prénom du malade : HAFSAI BACHIR Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : efflux sanguin

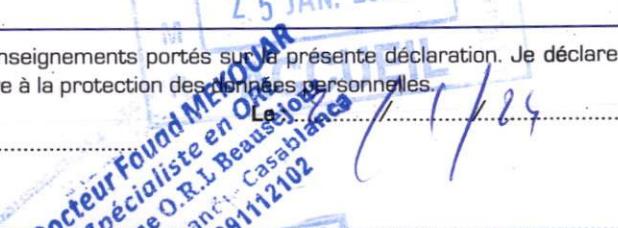
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 25 JAN. 2011

Signature de l'adhérent(e) : BACHIR 1/1/24



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/11/2014	125	1	300 dt	 Docteur Fouad MEKOUAR Spécialiste en ORL Clinique O.R.L Béausejour Sidi Chandi - Casablanca 0524 111202

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 ARMACHE SIDI ABDERRAHMANE N° K-111-13261/21-302 N° CNSS: 13552 N° CPT: 034	20/11/24	446,60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

مصحة بوسجور

CLINIQUE O.R.L. MAXILLO-FACIALE ET ESTHÉTIQUE BEAUSEJOUR

Dr F. MEKOUAR
O.R.L.

Dr B. MOKRIM
Prof agrégé en O.R.L.

Dr K. YOUSSEFI
O.R.L.
Immuno-allergologie

LOT: 30137
PER: 02/2026
PPC: 89,50DH



Contenu net: 150 ml

Lot: 221013
A consommer
de préférence avant le: 10/2025
PPC: 79,50 DH

198, Bd. Ghandi - Casablanca - Maroc - Tél.: 05 22 99 42 36 / 37 / 38 / 39 / 41 - GSM : 06 61 59 15 14 / 13 - Fax : 05 22 99 42 40

Hamm.

Fatt

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1,
Ain setâa Casablanca
Tavanic 500mg cp pel b5
P.P.V : 145,00 DH
E 118001 080670

145,00

TAVANIC

145,00

89,50

Rhinocat AF

89,50

36,40

Koprad 2-

36,40

19,50

Fitpolis sur

LOT: 6182
PER: 08-26
PPV: 36DH40

Docteur Fouad MEKOUAR
Spécialiste en ORL
Clinique O.R.L. Beausejour
198 Bd. Ghandi - Casablanca
INPE: 081142102

PHARMACIE SALAM
SEKOU TRADIA
430 Bd. Al Massira, Ain Chok
Face CIUS, Casablanca
Tél : 05 22 21 13 20 / 21 - 3402

96,80

extra oral S.M

TU - Hs - 211157

446,60

LOT N°:	PER:
T402 07/2025	
FAB:	07/2023
PPV : 96,20 Dhs	

Docteur Fouad MEKOUAR
Spécialiste en ORL
Clinique O.R.V. Beauséjour
198 Bd. Ghandi - Casablanca
INPE: 091112102

PHARMACIE SALAM
SEKKAT Nada
430 Bd. Al Qods Maha An Chok
Face CNSS, Casa
Tél : 05 22 21 13 28 / P 1 3402